

Je ne parle pas d'un renversement politique soudain ni de la mort subite du ministre. Ces choses sont remises à beaucoup plus tard.

• (4.10 p.m.)

Considérons le taux d'intérêt en vigueur cette semaine. Pour les prêts au jour le jour, la moyenne du taux de fermeture s'établissait à 5.20 p. 100 le 27 novembre. Il y a environ 2 semaines, le taux était de 4.75 p. 100. En somme, le taux pour l'argent prêté au jour le jour a augmenté d'environ  $\frac{1}{2}$  p. 100. Le rapport de la Banque du Canada n'est sûrement pas fallacieux. Je le cite et je crois pouvoir l'interpréter aussi bien que le ministre. C'est ce qu'il dit. Si le ministre ne me croit pas, il devrait demeurer imperturbable, car il a fait une grimace manifestant son incrédulité lorsque j'ai cité ces chiffres.

Nous passons ensuite à la moyenne à long terme qui est de 6.95 p. 100 ce qui est très près du taux de 7.12 p. 100 pour les obligations à échéance en 83. Cet état de choses indique clairement que les capitalistes craignent encore vivement l'épouvantail de l'inflation. A mesure que nous examinons les dates d'échéances des principales émissions du gouvernement et que nous nous éloignons progressivement de leur date d'échéance, le taux d'intérêt monte. En d'autres mots, les capitalistes ont de moins en moins confiance que le gouvernement sera en mesure de réprimer l'inflation, par suite de son comportement actuel. Ces capitalistes cherchent à se soustraire à l'inflation.

On peut passer en revue tous les résumés statistiques de la Banque du Canada, toutes les émissions d'obligations pour voir quelle est leur valeur actuelle et ce qui leur est arrivé. Voyons, par exemple, les obligations arrivant à échéance en 1983. Leur cote était de 92 $\frac{7}{16}$  en mai 1966. A noter qu'il s'agit d'obligations de 4 p. 100 arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 1983. Le taux moyen à l'époque était de 5.14 p. 100. Toute personne qui a acheté de telles obligations à \$92 il y a deux ans perd aujourd'hui \$16 sur \$100, car ces mêmes obligations de \$100 cotent aujourd'hui \$76.50 sur le marché, soit un taux moyen de 7.07 p. 100.

Prenons les obligations à plus court terme, celles de 7 p. 100 qui arrivent à échéance le 1<sup>er</sup> avril 1973, par exemple. C'est l'inverse qu'on constate. La cote actuelle de ces obligations est de \$101 à un taux moyen de 6.63 p. 100. On y voit nettement que le marché s'est stabilisé entre 6.75 p. 100 et 7 p. 100. Les obligations de 1972, qui se vendaient en 1965 à \$95.50, sont tombées à \$92 le 2 novembre. C'est poignant de recevoir des lettres de pensionnés...

**L'hon. M. Stanfield:** Où sont les obligations à perpétuité?

**L'hon. M. Lambert:** Mystère. Je répète donc qu'il est poignant de recevoir des lettres comme celles que j'ai reçues l'autre jour d'un homme de 83 ans et qui il y a quelques années a placé son pécule disponible dans des obligations arrivant à échéance en 1983. Il doit maintenant liquider ses obligations pour se faire soigner lui ainsi qu'un membre de sa famille. Il les a achetées à près de \$100 et il n'a pu obtenir que \$74 environ sur le marché. Il me demande dans sa lettre en qui il peut avoir confiance si les obligations du Canada qu'il a achetées à près de \$100 ne lui rapportent maintenant qu'entre \$74 et \$76? Voilà les injustices qu'on fait souffrir aux épargnants.

N'oublions pas que les obligations du Canada sont détenues en majeure partie par le public, non les sociétés d'assurances. Il est vrai, je sais, que de nombreuses caisses de l'État, notamment celles de l'assurance-chômage et de la pension de retraite des fonctionnaires, ont des fonds placés en obligations de l'État. Revenons en arrière et voyons donc quel montant se trouve aux mains de non-résidents. Sur un total de 22,634 millions en obligations de toutes sortes de l'État canadien, environ 6 milliards appartenaient à des personnes résidant au Canada, en mai dernier, soit à peu près 25 p. 100 des obligations. Ces chiffres ne sont qu'approximatifs, j'en suis désolé, mais les calculs ne peuvent être plus précis. Si un fonds de fiducie, fonds syndical de pension ou fonds de pension d'une entreprise, peu importe, avait placé son argent en obligations de l'État remboursable en 1983, les fiduciaires risqueraient de perdre sur la valeur nominale de ces obligations à cause de l'augmentation des taux d'intérêt, qui est attribuable en partie aux actes du gouvernement, ou plutôt à son inaction. Bien que le gouvernement ne soit pas seul responsable de l'augmentation des taux d'intérêt, il en est responsable dans une large mesure. Cela aboutit à imposer de dures épreuves au grand public.

L'autre sujet dont je veux parler, monsieur le président, fait partie des crédits du ministre et a trait à l'auditeur général. Nous pourrions consulter le Livre bleu et lire, de la page 138 à la page 155, tous les crédits qui dépendent de la juridiction du ministre. J'aimerais toutefois me référer directement et avant tout, à ceux de l'auditeur général. La loi pertinente signale que celui-ci est responsable vis-à-vis du Parlement et non vis-à-vis du gouvernement. Nous savons pourtant les limites que les gouvernements ont imposées